

Vérité, objectivité, information journalistique : mes définitions

Je plaide pour la réhabilitation des concepts de *vérité* et d'*objectivité*. Ces termes sont en effet, selon moi, à la base de ce qui justifie, en théorie, les spécificités et des prérogatives du journalisme.

Ces notions sont tellement chargées d'affects et controversées qu'elles ont fini par être plus ou moins abandonnées dans de nombreux cercles, et notamment le cercle journalistique. Entraînant une dommageable perte de références.

Pour cela, j'abandonne les acceptions *absolues* de vérité et d'objectivité. Et je propose des définitions nouvelles, relatives et opérationnelles, adaptées aux savoirs et aux exigences contemporains :

Vérité

« Une vérité est un *énoncé* qui fournit *une description et/ou une explication précise, globale et cohérente* d'un fait (ou d'une situation, d'un phénomène ou d'une valeur) observé *avec soin et honnêteté*. Cette explication *résiste*, au moment de son expression, *aux critiques rationnelles et aux réfutations* :

- d'une part par son *absence de contradiction* avec d'autres faits et valeurs précédemment validés,
 - d'autre part en raison de sa *fécondité* (elle ouvre d'autres portes) *et de son efficacité pratique*.
- Elle peut être enrichie, amendée ou contredite ultérieurement. »

Objectivité

« Une information *objective* est une information pour *l'élaboration* de laquelle :

- une *vérification préalable* a été menée, notamment sur le terrain et auprès des personnes concernées
- la *diversité des perceptions et des opinions* a été recherchée, y compris contradictoirement
- *aucun jugement moral* n'a été porté
- les *limites* et le cadre de l'enquête sont précisés.

Pour être qualifiée d'objective, cette information doit également pouvoir être *rectifiée par les personnes impactées* par elle.

On peut ainsi reparler de l'objectivité d'une information, en l'abordant par le biais de sa *procédure de fabrication* plutôt que par la *qualité de son contenu*. »

Information journalistique

« En théorie, dans une société démocratique, une information journalistique est :

- la *description précise et/ou l'explication d'un fait* (événement ou situation) *d'actualité* puisé dans le présent ou ayant une signification pour le temps présent
- ce fait étant significatif universellement ou collectivement, ou présentant un *caractère d'intérêt général*
- recherché *au nom du public et de son droit de savoir*
- sélectionné et mis en forme
- par une conscience intellectuellement honnête, *libre*, formée à la *démarche d'objectivité* ainsi qu'*au respect de la vérité* (au sens de l'exactitude des faits et de la cohérence du sens).
- Cette description ou cette explication est diffusée par un média responsable *procurant au journaliste les moyens* d'accomplir sa mission et *lui garantissant son indépendance* par rapport à tout pouvoir (idéologique ou économique, y compris par rapport aux intérêts de l'entreprise ou de l'organisme qui l'emploie quand il y a un enjeu démocratique de l'information). »